

AP 2022 et plan de transformation du MAA : arbitrage gouvernemental attendu pour juillet

Le 13 juin 2018 s'est tenue la troisième réunion du groupe de travail relatif à Action publique 2022 (AP2022) et ses conséquences sur la feuille de route du ministère de l'Agriculture, sous la présidence de Valérie Métrich-Hecquet, secrétaire générale du MAA.

La CFDT était représentée par Jacques Moinard, Myriam Prigent, Gisèle Bauland et Stéphanie Clarenc.

La secrétaire générale rappelle que cette réunion, en cohérence avec ses engagements de transparence vis-à-vis des choix ministériels, a été programmée selon un calendrier qui prévoyait la publication du rapport CAP22 pour le 11 juin. Déjà reporté à plusieurs reprises, le rapport devrait finalement être dévoilé fin juin-début juillet.

Le plan de transformation qui doit être remis par chaque ministre d'ici fin juin devra tenir compte notamment des



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

propositions du rapport CAP22 concernant son ministère.

La secrétaire générale, qui assure ne jamais avoir vu ce rapport, souhaite toutefois livrer les éléments de cadrage obtenus auprès de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP). Elle précise que les préconisations pour le ministère de l'Agriculture ne sont que des recommandations générales devant guider les choix du ministre pour son plan de transformation ministériel qui sera soumis à l'arbitrage du premier ministre courant juillet.

La CFDT salue la volonté de transparence rappelée par la secrétaire générale. Mais au-delà de cette transparence qui semble réelle, la CFDT souhaite insister sur la nécessité pour les agents de savoir le POURQUOI et le COMMENT des évolutions proposées pour le ministère. Il est essentiel de donner du SENS à ces évolutions. Aussi, comme l'ensemble des organisations syndicales, la CFDT insiste pour que le ministre vienne lui-même présenter et expliquer son plan de transformation lors du CTM du 19 juin.

La secrétaire générale livre les propositions de CAP22 pour le ministère de l'Agriculture, et ce que le ministre souhaite porter. Elle assure que le ministre sera attentif à la parole des organisations syndicales. Afin d'entendre chacun, la secrétaire générale propose de rencontrer chaque organisation en bilatéral dans les 15 jours à venir.



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

La CFDT a bien entendu accepté le principe de cet échange et sera reçue le 20 juin en fin d'après-midi.

Des propositions CAP22 pour le MAA, mais d'ordre général !

• Concernant les missions :

Le rapport du comité d'action publique 2022 ne prévoit pas d'évolution des missions du MAA, à savoir :

– enseignement agricole : pas de remise en cause de l'enseignement agricole qui est reconnu comme un laboratoire d'innovations pédagogiques. Les sujets touchant aux réformes de l'apprentissage, de la formation professionnelle et scolaire ne sont pas abordés dans le rapport CAP22 ;

– sanitaire : aucune demande d'externalisation des contrôles. Il s'agit plutôt de les conforter, voire de les augmenter, pour se rapprocher des standards européens en la matière !

– PAC : aucune remise en cause et rappel de l'importance du cadre communautaire avec les nouveaux textes 2021-2027, qui introduisent des évolutions mais qui conservent l'architecture des 1^{er} et 2^e piliers.

Sur la PAC, le comité CAP22 propose de mettre fin au transfert de l'autorité de gestion aux conseils régionaux avec une



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

recentralisation et la mise en place d'un guichet unique. L'arbitrage politique qui n'est pas rendu en tiendra-t-il compte, ou non ? Le choix du ministre dans son plan de transformation propose de ne pas aller aussi loin et d'adopter une solution intermédiaire.

• **Concernant l'organisation :**

La secrétaire générale indique que 3 propositions impactent le ministère de l'Agriculture.

– le renforcement de la cohérence de l'action publique territoriale, qui doit être plus efficace dans le circuit des demandes d'aides. Pour l'agriculture, en regroupant au sein de l'ASP les agents en charge de la mission (instruction, contrôles, paiements) ;

– le renforcement du rôle des préfets afin d'adapter leurs moyens d'organisation pour réaliser les plans d'action des ministres et envisager une gestion administrative régionale avec une mutualisation des budgets ;

– la déconcentration de la gestion RH, notamment en instituant une filière administrative territoriale interministérielle.

Pour la secrétaire générale, ces propositions, non arbitrées politiquement, semblent exclure [l'idée de la modularité évoquée cet automne par les préfets Kupfer et Robin.](#)



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

La CFDT ne partage pas cette remarque sur la modularité. Le renforcement du rôle des préfets avec plus de capacités à organiser les moyens RH va permettre justement à chaque préfet d'organiser ses services comme il le souhaite et potentiellement réorienter les moyens d'une mission vers une autre.

Concernant la filière administrative territoriale, seuls les agents des départements (périmètre « Réate ») seraient concernés, ce qui exclurait les administratifs des DRAAF et des EPL. Aucune modification n'est envisagée pour l'organisation du ministère au niveau régional.

Concernant l'organisation de la mission « Forêt » entre DDT et DRAAF, rien n'est décidé ; les choix dépendront de l'organisation territoriale retenue et de l'évolution du plafond d'emploi.

Positions du ministère vis-à-vis des propositions CAP22

La secrétaire générale indique que le MAA n'est pas opposé à une mutualisation des fonctions support et des budgets de fonctionnement. Ce qui pourrait conduire à un secrétariat général unique pour les DDI d'un département.

La CFDT indique que ce serait un pas de plus vers la préfectoralisation qu'elle a toujours dénoncée, le risque



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

étant de perdre la valence forte des métiers d'un ministère technique.

A contrario, le ministère ne soutient ni la déconcentration des CAP, ni la création d'une filière administrative territoriale. Mais sur le dossier transversal RH en discussion actuellement avec les organisations syndicales au niveau de la fonction publique, le MAA soutient la suppression du paritarisme et une nouvelle organisation des CAP. Celles-ci n'examineraient que certains cas particuliers tout en définissant plus précisément les critères de mobilité en concertation avec les syndicats ; seuls les critères de promotion seraient discutés lors des CAP.

À la lumière de ce qui se passe actuellement en CAP, la CFDT craint fort que les cas de recours se multiplient de façon exponentielle et qu'à vouloir simplifier, on se retrouve avec plus de travail au niveau des services et une augmentation des situations de conflit ! Les CAP telles qu'elles existent répondent à un besoin de transparence et d'équité, indispensables pour le bon fonctionnement de notre communauté de travail.

Les choix du ministre pour son plan de transformation, non totalement arrêtés !

La secrétaire générale rappelle que ce ne sont que des choix

qui seront proposés par le ministre dans sa feuille de route et qu'ils feront l'objet d'un arbitrage courant juillet par le premier ministre... À ce jour, rien n'est arbitré.

- **Concernant les missions :**

- **Contrôles sanitaires :**

Même si les missions ne sont pas remises en cause, une vigilance est à conserver sur les contrôles sanitaires et la concrétisation de leur financement par les professionnels. Si cette proposition est validée, les travaux pour la mise en place d'une redevance seraient conduits en 2019, pour une application en 2020.

- **PAC**

Sur le Feader, il ne faut pas s'attendre à une recentralisation complète de l'ensemble des aides du 2^e pilier. Une répartition de la gestion de ces aides est à prévoir entre le MAA et les régions. Les clés de cette répartition pourraient donc être : SIGC/non SIGC et financement État-région. Dans l'immédiat, la gestion du 2^e pilier ne sera pas modifiée. Si elle doit être modifiée, ces évolutions seront mises en œuvre dans le cadre de la nouvelle PAC.

S'il était arbitré que le MAA doive mettre en œuvre le regroupement de l'ASP et des services instructeurs des aides de la PAC, les conditions suivantes devront être remplies :

- ne pas bouleverser le calendrier de paiement des aides ;
- mettre en place une organisation robuste.

Cette organisation robuste se déclinerait selon plusieurs axes d'évolution :

1. Maintenir un service de proximité

Le maintien d'un service de proximité signifie laisser les services instructeurs en DTT. Ils seront alors sous l'autorité de l'ASP mais apporteront leur conseil et leur expertise sur les autres missions en lien avec l'agriculture des DDT.

2. Revoir l'organisation RH de l'ASP de façon plus intégrée

L'objectif est donc de créer une chaîne de commandement unique sous l'autorité hiérarchique de l'ASP. Pour ce faire, il sera donc nécessaire de réinventer une communauté de travail autour du MAA et de l'ASP avec des conditions équivalentes de recrutement, de rémunération, de mobilité et de parcours professionnels.

La CFDT insiste sur le fait que cette préconisation implique la mise en œuvre de moyens à la hauteur de l'enjeu pour l'accompagnement de cette transformation. La différence de culture entre l'ASP et le MAA doit être attentivement prise en compte afin de garantir des conditions de travail acceptables pour l'ensemble des agents concernés.

La secrétaire générale précise que si l'arbitrage gouvernemental confirmait cette évolution, les groupes de travail s'y rapportant seraient organisés conjointement avec les représentants de l'ASP.

Concernant les autres chantiers transversaux AP 2022 (transformation numérique, simplification et amélioration de la qualité de service, modernisation de la gestion budgétaire et comptable), les perspectives d'évolutions restent conformes aux positions du MAA indiquées lors de la [première réunion de ce groupe de travail](#) le 12 décembre 2017.

> Nos articles en lien avec ce sujet :

- [Des pistes d'évolution susceptibles d'impacter fortement les agents](#) (19 mars 2018)
- [Action publique 2022 : la position de la CFDT](#) (14 février 2018)
- [Un projet qui suscite de vives inquiétudes](#) (6 février 2018)
- [AP 2022 : les élus CFDT du CT des DDI reçus par les préfets Kupfer et Robin](#) (5 février 2018)
- [Groupe de travail du CTM sur la feuille de route ministérielle](#) (15 décembre 2017)